



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique relative au projet de Contournement Est de Rouen – Liaison A28-A13 est ouverte pour une durée de 61 jours consécutifs, du jeudi 12 mai 2016 à 9 h au lundi 11 juillet 2016 à 15h45.

Cette enquête porte :

- sur la déclaration d'utilité publique du projet ;
- sur la mise en compatibilité des schémas de cohérence territoriale (SCOT), plans d'occupation des sols (POS) et plans locaux d'urbanisme (PLU) suivants :

Seine-Maritime: SCOT de la Métropole Rouen Normandie, SCOT du pays entre Seine-et-Bray; POS de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier; PLU des communes de Bois-l'Evêque, Boos, Fontaine-sous-Préaux, Gouy, Isneauville, La Neuville-Chant-d'Oisel, Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Montmain, Oissel, Préaux, Quévreville-la-Poterie, Quincampoix, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Aubin-Epinay, Saint-Étienne-du-Rouvray, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Tourville-la-Rivière, Ymare.

Eure: SCOT Seine-Eure-forêt de Bord; POS des communes de Igoville, Incarville, Léry, Le Vaudreuil; PLU des communes de Alizay, Le Manoir, Les Damps, Val-de-Reuil.

• sur le classement de la voie nouvelle dans la catégorie des autoroutes.

La nouvelle infrastructure autoroutière à péage de contournement de l'agglomération rouennaise par l'Est a pour objectif de détourner du cœur d'agglomération une grande partie des trafics de transit et d'échanges, notamment de poids lourds, et ainsi décongestionner les voies pénétrantes sur l'agglomération et améliorer les liaisons entre l'agglomération rouennaise et l'Eure. Le projet est une autoroute à 2x2 voies comportant trois branches pour une longueur totale de 41,5 km. Le tracé comporte des ouvrages d'art : viaducs du Robec, de l'Aubette, des Chartreux et des Bucaux, viaduc sur la Seine à Oissel, viaduc «des voies ferrées» à Saint-Étienne-du-Rouvray, viaduc sur la Seine et l'Eure au niveau des communes d'Alizay et du Manoir, viaducs de raccordement avec l'A13, au sud. En plus des raccordements avec l'A28, l'A13/A154 et la RD18e, le projet prévoit 6 échangeurs avec les principaux axes rencontrés, la RN 31, la RD 6014, la RD 95, la RD 321, la RD 6015, et un échangeur à Oissel au cœur de la zone d'activités.

La préfète de Seine-Maritime est désignée, en application de l'article R.123-3 du code de l'environnement, autorité chargée de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.

L'enquête se déroule à la préfecture de la Seine-Maritime, siège de l'enquête (direction de la coordination des politiques de l'État - bureau des procédures publiques - 7 place de la Madeleine 76036 Rouen) ainsi que dans les lieux suivants :

Seine-Maritime: Mairies de Amfreville-la-Mi-Voie, Belbeuf, Bihorel, Bois-d'Ennebourg, Bois-Guillaume, Bois-l'Évêque, Bonsecours, Boos, Darnétal, Fontaine-sous-Préaux, Franqueville-Saint-Pierre, Fresne-le-Plan, Gouy, Grand-Couronne, Isneauville, La Neuville-Chant-d'Oisel, Le Grand-Quevilly, Le Mesnil-Esnard, Le Petit-Quevilly, Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Mesnil-Raoul, Montmain, Oissel, Petit-Couronne, Préaux, Quévreville-la-Poterie, Quincampoix, Roncherolles-sur-le-Vivier, Rouen, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Aubin-Epinay, Saint-Étienne-du-Rouvray, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Saint-Martin-du-Vivier, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Sotteville-lès-Rouen, Sotteville-sous-le-Val, Tourville-la-Rivière, Ymare.

Sièges de la Métropole Rouen Normandie (14 bis avenue Pasteur 76000 Rouen), de la communauté de communes des portes nord-ouest de Rouen (9 place de la république 76710 Montville), de la communauté de communes du plateau de Martainville (190 rue du château 76116 Martainville-Epreville), et du syndicat mixte du pays entre Seine et Bray (30 rue de la Mairie, 76116 Blainville-Crevon).

Eure: Mairies de Alizay, Amfreville-sous-les-Monts, Criquebeuf-sur-Seine, Igoville, Incarville, Le Manoir, Le Vaudreuil, Léry, Les Damps, Louviers, Pîtres, Pont-de-l'Arche, Pont-Saint-Pierre, Porte-Joie, Poses, Romilly-sur-Andelle, Saint-Étienne-du Vauvray, Saint-Pierre-du-Vauvray, Tostes, Tournedos-sur-Seine, Val-de-Reuil.

Sièges de la communauté d'agglomération Seine-Eure (1 place Ernest Thorel 27400 Louviers) et de la communauté de communes de l'Andelle (RD 149 27380 Charleval).

La commission d'enquête est composée comme suit :

Président : M. Jean-Luc LAINÉ, chef de département hygiène, sécurité et environnement en retraite

Membres titulaires :

M. Michel NEDELLEC, proviseur en retraite,

M. François GESTIN, directeur de projets industriels en retraite, Mme Ghislaine CAHARD, professeur des écoles en retraite,

M. Bernard MIGNOT, chef d'agence travaux publics en retraite

Membres suppléants :

M. Bernard POQUET, gestionnaire ressources humaines en domaine public en retraite

et Mme Pascale BOGAERT, formatrice en informatique.

En cas d'empêchement de M. Jean-Luc LAINÉ, la présidence est assurée par M. François GESTIN.

Eure - Mairies de

Igoville mercredi 18 mai de 9h à 12h

Incarville lundi 23 mai *de 14h à 17h*

Les Damps lundi 30 mai de 14h à 17h

Le Manoir samedi 14 mai de 9h à 12h

Louviers jeudi 19 mai de 16h à 19h

mercredi 8 juin de 9h à 12h

jeudi 26 mai de 14h30 à 17h30.

Pîtres mercredi 1er juin *de 14h à 17h* **Pont-de-l'Arche** mardi 24 mai *de 9h à 12h*

Val-de-Reuil lundi 11 juillet de 11h à 15h.

de la communauté de communes de l'Andelle

Sièges de la communauté d'agglomération Seine-Eure

Mairies de Alizay mardi 17 mai de 9h à 12h

Le Vaudreuil mercredi 25 mai *de 14h à 17h* **Léry** vendredi 27 mai *de 14h à 17h*

Pendant l'enquête publique, à la demande de la commission d'enquête, en lien avec le maître d'ouvrage du projet, et sous réserves que les conditions d'accès, de disponibilité des lieux et de sécurité publique le permettent, **quatre réunions publiques sont envisagées.**

Elles se dérouleront : à Rouen, le 17 mai 2016 à 19h30 - à Boos, le 19 mai 2016 à 19h30, - à Saint-Étienne-du-Rouvray, le 24 mai 2016 à 19h30 - à Louviers, le 26 mai 2016 à 19h30. Les lieux précis seront communiqués en temps utile.

Un dossier est mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique dans les lieux d'enquête précités comportant notamment : une étude d'impact ; l'avis de la formation d'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable ; le mémoire en réponse du maître d'ouvrage du projet à cet avis ; une étude socio-économique ; une contre-expertise diligentée par le Commissariat général à l'investissement, l'avis de celui-ci sur l'évaluation du projet et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage du projet à cet avis ; les mises en compatibilité des documents d'urbanisme ; les autres avis obligatoires ; un plan de situation ; un plan général des travaux ainsi qu'un registre d'enquête.

Le dossier d'enquête est également consultable sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime www.seine-maritime.gouv.fr. Les avis des autorités environnementales au titre des mises en compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT, POS et PLU) sont consultables sur le site internet de la DREAL de Normandie www.normandie.developpement-durable.gouv.fr et pour l'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable sur son site : www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

Les observations, propositions et contre-propositions du public concernant l'utilité publique du projet, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme précités et le classement de la voie nouvelle dans la catégorie des autoroutes peuvent être :

- consignées sur le registre d'enquête tenu à sa disposition aux jours et heures habituels de l'ouverture au public des lieux d'enquête précités.
- adressées par correspondance au président de la commission d'enquête à l'adresse du siège de l'enquête (préfecture de la Seine-Maritime, DCPE/BPP, 7 place de la Madeleine 76036 Rouen cedex).
- formulées sur le registre électronique accessible à l'adresse www.seine-maritime.gouv.fr

En outre, un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiennent à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants en 2016, sous réserves que les conditions d'accès, de disponibilité des lieux et de sécurité publique le permettent :

• Seine-Maritime - Mairies de

Belbeuf jeudi 2 juin de 9h à 12h Bois-d'Ennebourg mardi 7 juin de 16h à 19h

Bois-l'Evêque : mardi 31 mai de 16h à 19h Boos samedi 4 juin de 9h à 12h Darnétal mardi 21 juin de 9h à 12h Fontaine-sous-Préaux lundi 6 juin de 14h à 17h

Gouy vendredi 10 juin *de 9h à 12h*Isneauville jeudi 12 mai *de 9h à 12h*

La Neuville-Chant-d'Oisel jeudi 16 juin de 15h30 à 18h30 Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen mardi 14 juin de 15h à 19h

Le Mesnil-Esnard jeudi 9 juin de 14h à 17h Montmain samedi 18 juin de 9h à 12h Oissel lundi 20 juin de 9h à 12h Préaux mardi 5 juillet de 15h à 19h Quévreville-la-Poterie vendredi 24 juin de 14h à 17h Quincampoix mardi 28 juin de 9h à 12h

Roncherolles-sur-le-Vivier jeudi 30 juin de 15h à 18h

Saint-Aubin-Celloville vendredi 1er juillet de 9h à 12h

Saint-Aubin-Epinay lundi 4 juillet de 14h à 17h Saint-Étienne-du-Rouvray mercredi 6 juillet de 9h à 12h

Saint-Jacques-sur-Darnétal samedi 25 juin de 9h à 12h

Tourville-la-Rivière mercredi 22 juin *de 9h à 12h* **Ymare** vendredi 13 mai de *15h à 19h.*

Sièges

de la Métropole Rouen Normandie vendredi 20 mai de 15h à 18h de la Communauté de communes des Portes Nord-Ouest de

Rouen jeudi 23 juin *de 9h à 12h* de la Communauté de communes du plateau de Martainville

de la Communauté de communes du plateau de Martainville vendredi 8 juillet de 15h à 18h.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront transmis sans délai au président de la commission d'enquête et clos par lui.

Dès réception des registres et des documents annexés, le président de la commission d'enquête rencontrera, dans la huitaine, le maître d'ouvrage du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maître d'ouvrage du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les préfectures et mairies concernées et sur le site internet www.seine-maritime.gouv.fr

La décision relative à la déclaration d'utilité publique du projet de Contournement Est de Rouen – Liaison A28-A13 emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme et au classement de la voie nouvelle en catégorie des autoroutes est prise, le cas échéant, par décret en Conseil d'État.

Toutes informations relatives au projet peuvent être demandées à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie (DREAL Normandie) – service mobilités et infrastructures - tél 02.35.58.52.98 – courriel : contournement.est@developpement-durable.gouv.fr

Les informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la préfecture de la Seine-Maritime : www.seine-maritime.gouv.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Seine-Maritime dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.